

Bulletin d'adhésion annuelle

N° Adhérent :

Raison sociale :

Adresse :

.....

CP / Ville :

Tel :

Mail :

Je soussigné(e),,

Représentant(e) de l'entreprise.....,

Certifie avoir pris connaissance, des Statuts et du Règlement Intérieur d'Entreprise, et plus particulièrement de l'article L. 1253-8 du code du travail : *Les membres du groupement sont solidairement responsables de ses dettes à l'égard des salariés et des organismes créanciers de cotisations obligatoires. Par dérogation, le règlement intérieur du groupement d'employeurs prévoit, sur la base de critères objectifs, des règles de répartition de ces dettes entre les membres du groupement, opposables aux créanciers.*

Certifie respecter les dispositions de l'article L. 1253-7 du code du travail : *Les employeurs qui adhèrent à un groupement d'employeurs informent les institutions représentatives du personnel existant dans leur entreprise de la constitution et de la nature du groupement d'employeurs.*

Certifie être à jour de l'accomplissement des obligations en matière sociale (établissement du document unique de sécurité, respect des conditions d'hygiène et de sécurité, acquittement des créances dues aux organismes sociaux et fiscaux ...)

Déclare adhérer au GEIQ 3M..

Je joins un chèque de 200 € TTC (≤50 salariés) ou 300 € TTC (> à 50 salariés) en règlement de l'adhésion annuelle de l'entreprise.

L'adhésion au Groupement d'Employeurs GEIQ 3M sera validée après acceptation du Conseil d'Administration. L'adhésion est transitoire entre le paiement de la cotisation jusqu'au prochain Conseil d'Administration. Dans le cas d'un refus, la cotisation sera reversée à l'entreprise.

Fait à

Signature et cachet

Le